

Lundi 30 octobre 2023

## **Évacuation du campement illicite des 20 à 26 chemin de la Madrague-Ville (15<sup>ème</sup>) dans le calme et sans incident**

Ce lundi 30 octobre 2023, la préfecture des Bouches-du-Rhône a procédé à l'évacuation du campement illicite situé 20 à 26 chemin de la Madrague-Ville. Ce site localisé sur le périmètre de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille abritait environ 150 personnes.

Squatté depuis le 20 juin 2022, ce bidonville faisait l'objet de plusieurs décisions de justice rendues les 13 et 20 juillet 2022 puis le 27 juillet 2023, ordonnant son évacuation. Le caractère précaire et temporaire de l'occupation était connu à la fois des occupants, mais aussi des partenaires associatifs et des collectivités et l'évacuation fait suite à un travail partenarial entamé depuis plusieurs mois en lien avec le propriétaire du site.

La décision d'évacuer s'appuyait sur les risques pour la sécurité des biens et des personnes générés par l'état de dégradation du bâti antérieur à l'occupation et les désordres découlant de l'usage et de la durée d'occupation des locaux. Un rapport du groupe d'évaluation des risques des installations illicites (GEII) du 19 octobre 2023 a conclu à des risques pour les habitants liés à la structure des bâtiments (menace d'effondrement des murs et plafonds) et à un risque d'incendie. Ces risques s'ajoutaient à ceux liés à la circulation régulière d'engins de chantier aux abords du site occupé.

Il convient également d'ajouter que l'occupation du site, situé sur le périmètre de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, bloquait la construction de 250 nouveaux logements, dont 70 logements locatifs sociaux, dans un contexte de tensions sur le logement. Il est à souligner que les travaux sont interrompus depuis plus d'un an et demi en raison de l'occupation illicite.

Cette opération d'évacuation s'est déroulée sans incident et dans le souci permanent du respect de la dignité des personnes. Une solution de mise à l'abri en hôtel a été proposée à tous les occupants, et sans date limite de prise en charge. Au total, 26 personnes ont accepté une mise à l'abri (dont 15 enfants pris en charge). Les autres occupants se sont dispersés par eux-mêmes et dans le calme.

Afin de proposer des solutions aux familles ayant quitté les lieux, plusieurs dispositifs subventionnés par l'État seront maintenus pour assurer un suivi social des familles par des professionnels de l'accompagnement tant sur les champs de l'accès au droit, de la santé, du logement, du travail, que de l'éducation.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

